

CATALOGUE ALTERNANCE 2022-2023



INTRODUCTION



FTLV Réunion

Avez-vous pensé à l'alternance ?



L'alternance est une voie de succès qui permet à des jeunes qui souhaitent se former à un métier spécifique, à des demandeurs d'emploi qui veulent retrouver le chemin du marché du travail, aux personnes qui souhaitent se reconverter, ou encore à des personnes porteuses de handicap, etc. de s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Devenir un alternant peut, en effet, devenir une réelle opportunité dans la construction de votre projet professionnel.

Retrouvez dans ce catalogue, nos principales formations en alternance. La liste n'étant pas exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions construire avec vous votre projet de formation en alternance.

Nos équipes du CFA Académique de la Réunion et du GRETA Réunion sont disponibles pour vous accompagner et vous conseiller.

Continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences, la formation tout au long de la vie est un droit pour tout un chacun. Ainsi, pour les salariés, les demandeurs d'emploi et, plus largement, tous les adultes souhaitant se former, se perfectionner, bénéficier d'un bilan de compétences ou encore faire valider leur expérience professionnelle, l'Éducation nationale offre une réponse et cadre l'éducation et la formation professionnelle tout au long de la vie.

Au coeur de la politique académique de la formation professionnelle de notre territoire, le réseau Formation Tout au Long de la Vie de l'Académie de la Réunion a en charge l'ensemble des dossiers concernant la formation professionnelle des jeunes en formation initiale, la formation professionnelle des apprentis, la formation continue des adultes, leur certification par le processus de validation des acquis de l'expérience, et le dialogue avec les acteurs économiques du territoire via : marchés de formations, conventions, projets, concours, aide à la connaissance des métiers et des formations correspondantes, carte des formations...

Parce que notre réseau travaille à l'amélioration de la qualification des jeunes et des adultes au sein de notre territoire, ce dernier est composé :

- Des établissements scolaires, dans le cadre de la formation initiale ;
- Du GRETA Réunion, dans le cadre de la formation continue des adultes ;
- Du CFA Académique, dans le cadre de la formation initiale par la voie de l'apprentissage
- Du dispositif Académique de Validation des Acquis et de l'accompagnement à la VAE, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Du dispositif Académique Bilan et Mobilités, dans le cadre de démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi.

Fort de son expérience et de son expertise dans le domaine de la formation professionnelle des adultes, notre réseau propose ainsi aux entreprises, à tout type d'institution, aux associations et aux particuliers, une offre adaptée et personnalisée de formation professionnelle et de prestations spécifiques. Nos plateaux techniques répartis sur toute l'île associés au professionnalisme de nos équipes (conseillers en formation continue, formateurs, conseillers d'insertion, accompagnateurs VAE, coordinateurs pédagogiques et administratifs) constituent un gage de qualité pour répondre aux besoins du territoire.

Nous oeuvrons dans de nombreux secteurs professionnels et avons intégré dans nos pratiques les nouvelles orientations de la formation d'adultes (formation ouverte à distance et démarche qualité).

LA FORCE D'UN RÉSEAU

Le GRETA Réunion



Le GRETA (GRoupement d'ETablisements publics d'enseignement) Réunion regroupe plus de 60 établissements publics, répartis sur tout le territoire et impliqués dans la formation professionnelle continue, où lycées et collèges publics mutualisent moyens et compétences pour former des adultes. Un maillage territorial sans équivalent avec près de 300 plateaux techniques et salles, répartis sur toute l'île, permettant au GRETA Réunion de dispenser des formations en conformité avec des situations réelles de travail et répondant aux besoins du territoire.

L'expérience acquise depuis de nombreuses années auprès de tous les publics sur l'ensemble du territoire réunionnais et au-delà, permet de proposer un large panel de formations sur la plupart des secteurs professionnels.

En 2021, le GRETA Réunion c'est :

- Près de 2000 stagiaires,
- Plus de 50 formations proposées,
- Des formations conduisant au niveau CAP, BAC Pro, BTS, comme des titres professionnels,
- 96% de réussite aux examens (session 2021).



Les Indicateurs du GRETA Réunion

Sept 2020 - Août 2021



*TP: titres professionnels

Le CFA Académique Centre de Formation des Apprentis



Le CFA Académique propose des formations en apprentissage en partenariat avec les lycées qui deviennent des UFA (Unités de Formation en Apprentissage), du CAP au BTS.

Ayant pour objectif d'améliorer la lisibilité de l'offre des formations par apprentissage au sein des lycées de l'académie de La Réunion, et de mutualiser les ressources et les expériences pédagogiques, le CFA fédère l'ensemble des UFA de l'Académie et contribue à l'atteinte des objectifs territoriaux et nationaux dans le développement de l'apprentissage.

Proposant l'apprentissage sur les niveaux de formation 3 (CAP), 4 (BP ; Bac Pro) et 5 (BTS), en cohérence avec la stratégie académique et l'offre de formation du réseau FTLV Réunion, il répond aux besoins des entreprises et aux spécificités de notre territoire. Il s'inscrit aujourd'hui dans la volonté de développement affirmée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

En 2021, le CFA Académique c'est :

- 211 apprenti(e)s,
- 37 formations proposées,
- 95% de réussite aux examens (session 2021),
- un maillage de proximité permettant de proposer une réponse de proximité aux entreprises et aux jeunes; avec la possibilité d'ajout de nouvelles formations chaque année.

Les 5 Indicateurs du CFA académique

Sept 2020 - Août 2021



*TP: titres professionnels

*pour les apprentis sortants à la suite des formations dispensées

Plus de **40** ans d'expérience
2 000 stagiaires/an en moyenne
350 formateurs
200 000 heures de formations/an en moyenne
 Près de **300** plateaux techniques sectorisés, et
 salles répartis dans plus de **60** établissements

Label EDUFORM & Certification Qualiopi

EDUFORM est le label qualité de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et vise à garantir sur l'ensemble du territoire la qualité des prestations proposées et mises en œuvre au sein du réseau de formation professionnelle de l'éducation nationale.

Ce label est délivré pour trois ans par le ministre chargé de l'Éducation Nationale, après la réalisation d'un audit national de labellisation et avis de la commission nationale de labellisation.

Son obtention permet la délivrance de la certification Qualiopi portée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et donne le droit d'afficher les deux logos Éduform et Qualiopi.

Faisant suite aux travaux et exigences qui permettaient aux financeurs de s'assurer de la capacité d'un prestataire de formation à non seulement dispenser, mais aussi préparer et construire une formation de qualité adaptée aux besoins individuels, il offre une garantie de qualité aux bénéficiaires, aux prescripteurs et aux financeurs de la formation professionnelle.

S'appuyant sur les valeurs de l'Éducation Nationale (laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités, mixité sociale et RSE), il ambitionne de placer le bénéficiaire au centre du dispositif et de le rendre véritablement acteur de son parcours.

Il dispose d'un cadre réglementaire (décret et arrêté) adapté à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et aux nouveaux enjeux sur la qualité en cohérence avec celui du ministère du travail et le Référentiel National Qualité-de la certification **QUALIOPi**.

Le GIP-FCIP est labellisé EDUFORM et certifié Qualiopi depuis le 25 novembre 2021



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Bilans de compétences
Validation des acquis de l'expérience
Actions de formation par apprentissage

Le GRETA Réunion est labellisé EDUFORM et certifié Qualiopi depuis le 25 novembre 2021



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation

Les engagements du GIP-FCIP et du GRETA Réunion, au titre de cette labellisation:



Vous pouvez consulter les divers taux de performance du GIP-FCIP et du GRETA Réunion sur notre site www.ftlvreunion.fr dans la rubrique « nos résultats ».

Le label n'est qu'une étape : la démarche d'amélioration est continue!

Contrat d'Apprentissage

OU

Contrat de Professionnalisation

- Les jeunes de 16 à 29 ans révolus, + jusqu'à 34 ans dans le cadre d'un nouveau contrat permettant d'accéder à un diplôme > à celui obtenu ou si le précédent contrat a été rompu indépendamment de sa volonté ou pour inaptitude physique
- Toute personne, quel que soit son âge, reconnue comme travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme,
- Les jeunes de 15 ans ayant achevé leur 3ème.

- Diplôme ou titre professionnel enregistré au RNCP

- Contrat à durée limitée (6 mois à 3 ans, sauf exception) ou à durée indéterminée (CDI) débutant par une période d'apprentissage
- Durée du travail (temps de formation compris) : au plus égale à celle applicable dans l'entreprise
- Statut : mêmes droits que les autres salariés (congés, avantages...) compatibles avec le suivi de la formation

Règles particulières pour l'alternant de moins de 18 ans : limitation de la durée de travail à 8h/jour et 35 h/semaine; repos quotidien mini. de 12 h et repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs; interdiction du travail de nuit (entre 20h et 6h pour les jeunes de - de 16 ans, entre 22h et 6h pour ceux âgés de 16 à - de 18 ans), sauf dérogations accordées par l'inspection du travail; interdiction du travail les jours fériés, sauf dérogations dans certains secteurs d'activité.

Variable selon l'âge et l'année de formation :

	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et +: 100% du SMIC			

- Formation générale, théorique et pratique ne pouvant être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat (minimum 150 heures).
 - Formation pratique en entreprise.
 - Désignation d'un maître d'apprentissage.
- Exécution partielle du contrat à l'étranger sous conditions.

- **Contrat signé avant le 30/06: aide exceptionnelle**
5000€ pour le recrutement d'un apprenti 16 à 17 ans
8000€ pour un apprenti de 18 à 29 ans (Année 1)
- **Au-delà du 30/06** aide unique pour les employeurs de - 250 salariés + si l'apprenti prépare un diplôme/titre professionnel de niveau inférieur ou égal au bac :
4 125 € max. Année 1 / 2 000 € max. Année 2 / 1 200 € max. Année 3
- Exonération de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA),
- Aides spécifiques pour l'embauche d'un travailleur handicapé.

Publics



Objectifs



Contrat de travail & Conditions d'emploi



Rémunérations



Formation & Accompagnement



Aides et exonérations



- Les jeunes de 16 à 25 ans,
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus,
- Les bénéficiaires de minimas sociaux
- Les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).
- Les bénéficiaires de minimas sociaux: RSA, ASS, AAH

- Diplôme ou titre professionnel enregistré au RNCP
- Certificat de qualification professionnelle (CQP) de branche ou interbranche
- Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

- CDD de 6 à 12 mois pouvant être porté jusqu'à 24 mois par convention/accord de branches, ou 36 mois pour certains publics prioritaires.
- CDI avec 1 action de professionnalisation de 6 à 12 mois.
- Durée du travail (formation inclus) : au plus égale à celle applicable dans l'entreprise
- Statut : mêmes droits que les autres salariés (congés, avantages...) compatibles avec le suivi de la formation.

Âge du salarié	Titre ou diplôme < au BAC ou niveau 4	Titre ou diplôme = ou > au BAC
Moins de 21 ans	au moins 55% du SMIC	au moins 65% du SMIC
De 21 ans à 25	au moins 70% du SMIC	au moins 80% du SMIC
26 ans et plus	au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel prévu par l'entreprise/secteur si plus favorable	

- Actions de positionnement, d'évaluation et d'accompagnement et enseignements généraux, professionnels et technologiques.
- Durée de la formation : entre 15% et 25% de celle du contrat ou de l'action de professionnalisation des CDI. Mini : 150 heures.
- Exercice en entreprise d'1 ou plusieurs activités professionnelles
 - Désignation d'un tuteur par l'entreprise.
- Exécution partielle du contrat à l'étranger sous conditions

- **Contrat signé avant le 30/06: aide exceptionnelle**
5000€ pour le recrutement d'un apprenti 16 à 17 ans
8000€ pour un apprenti de 18 à 29 ans (Année 1)
 - Aides de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi :
 - *26 ans et + aide forfaitaire (AFE) < 2 000 €.
 - *45 ans et +: 2 000 € pour un temps plein (cumulable avec l'AFE).
- Aides possibles pour les embauches faites par un GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ou pour un travailleur handicapé.
 - Exonération de la CSA

Notre réseau accueille toute personne sans distinction d'aucune nature.

Le réseau FTLV de l'Académie de La Réunion s'attache à lutter contre toute forme de discrimination, quelle qu'elle soit, et s'engage à favoriser et accompagner l'accueil des hommes et des femmes, des jeunes et des seniors, ainsi que des personnes en situation de handicap.



La promotion des actions de formation indifféremment du genre.

L'égalité professionnelle Femme/Homme au travail, comme le dispose le décret du 8 janvier 2020, passe aussi et avant tout par un système égalitaire d'accès à la formation professionnelle.

Pour cela, le réseau FTLV Réunion permet à toute personne, quel que soit son genre, de suivre la formation de son choix dès lors qu'elle satisfait aux pré-requis propres à chaque formation (niveau de diplôme exigé ou souhaité, tests d'entrée en formation validés, etc.).

Par exemple, nous nous engageons à accompagner et motiver les publics féminins à se positionner sur des métiers dits «masculins», (dans les métiers du bâtiment, de l'industrie, ou de la sécurité privée), et in-

versement les publics masculins à se positionner sur des métiers dits «féminins», (dans les métiers de l'aide à domicile ou encore de la petite enfance).

Dans ce cadre, l'ensemble des personnels en charge du conseil et du recrutement en formation est sensibilisé à l'égalité homme/femme, et s'engage à combattre les stéréotypes et les préjugés.

L'accueil des personnes en situation de handicap.

Le Réseau FTLV Réunion s'implique au quotidien via :

- une équipe sensibilisée à l'accueil du handicap, aux spécificités et besoins des personnes en situation de handicap;
- la prise en compte de leurs besoins en termes d'adaptations pédagogiques;
- un accompagnement personnalisé et un suivi tout au long du parcours du bénéficiaire;
- l'accessibilité de ses espaces aux personnes en situation de handicap (en cours de réhabilitation).

Nous nous engageons à accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes en situation de handicap, dans la mesure où le handicap est compatible avec les objectifs de la formation ou du dispositif visés.

Il existe pour chacune de nos structures (GIP-FCIP et GRETA Réunion), une personne référente unique en matière de handicap qui pilote

l'adaptation de l'action de formation ou du dispositif visés.

Ces interlocuteurs privilégiés sont les relais de l'information, et assurent le lien avec les structures susceptibles de faciliter l'entrée en formation (financement, appui matériel ou humain ...).

Plus globalement, face à une personne en situation de handicap, nous veillons :

- à mobiliser autant que possible notre référent handicap ;
- à toujours échanger autour du handicap sous le prisme des capacités;
- à nous appuyer sur nos partenaires pour échanger sur les mises en œuvre les plus adaptées AGEFIPH, Ressource Handicap Formation, FI-PHFP...;
- à échanger dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie;
- à sensibiliser l'ensemble des équipes, toujours dans le respect de la confidentialité des informations qui nous auront été transmises par la personne elle-même, ou par l'organisme prescripteur.



Les publics concernés

Toutes nos formations sont accessibles, sans distinction de genre:

- > aux jeunes
- > aux salariés
- > aux demandeurs d'emploi
- > aux personnes handicapées (dans la mesure où le handicap est compatible avec les objectifs de la formation et avec les pré-requis d'entrée en formation)

– **Modalités de validation** : pour les diplômes Éducation Nationale, évaluation de fin de formation en CCF (Contrôle en Cours de Formation) et sous formes d'épreuves ponctuelles; pour les titres professionnels : à l'issue d'une session d'examen dénommée «session titre» visant l'obtention du titre complet; diplôme d'état : évaluation et validation tout au long de la formation, conformément aux arrêtés en vigueur.

Chaque formation peut être réalisée de manière complète pour l'obtention de la certification professionnelle visée, comme en blocs de compétences.

– **Modalités pédagogiques et d'évaluations** : parcours personnalisé, en alternance (centre et entreprise), modulaire.

Durées indicatives (ajustées selon les besoins)

CAP: 500 à 770 heures

BAC PRO: 600 à 1100 heures

BTS: 600 à 1400 heures

Mention complémentaire: 500 à 700 heures

Titres professionnels: 400 à 700 heures

Durées variables selon blocs de compétences validés

Délais d'accès

Selon les dates des sessions programmées sur l'année et selon les délais de prise en charge de demande de financement.

Une à plusieurs sessions par an: nous consulter.

Niveau 3: CAP

Niveau 4: BAC

Niveau 5: BAC +2

Tarifs & Financements : nous consulter, tarif lié à la durée du parcours de formation



Niveau 4

BREVET PROFESSIONNEL Installateur, Dépanneur en Froid et Conditionnement d'Air

Durée : 2 ans en alternance
475 heures

📍 Lycée Paul Moreau (Bras Panon)

📅 De août 2022 à juin 2024

OBJECTIFS

Le titulaire de ce diplôme est capable de préparer, installer, raccorder, assembler, régler et entretenir tous les équipements et les organes de systèmes frigorifiques et climatiques. Il dimensionne et réalise le descriptif et le quantitatif d'une installation frigorifique et/ou thermique de petite puissance. Il est en capacité de réaliser les réglages, les tests nécessaires et la mise en service de l'installation, réaliser le diagnostic, le dépannage et l'entretien.

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- CAP Installateur en Froid et Conditionnement d'Air
- CAP Froid et Climatisation
- CAP Installateur Sanitaire
- CAP Installateur Thermique
- BAC PRO Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques
- BAC PRO Technicien du Froid et du Conditionnement d'Air
- BAC PRO Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques

DÉBOUCHÉS

- Installateur d'équipement en froid, conditionnement d'air et climatisation
- Dépanneur
- Opérateur sur site
- Chef d'équipe

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

- Préparer un système thermodynamique ;
 - Dépanner ;
- Présenter un rapport d'activités ;
 - Installer et mettre en service ;
 - Mathématiques ;
- Expression française et ouverture sur le monde ;
 - Langue vivante étrangère.

POURSUITES D'ÉTUDES

Le Brevet professionnel est conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier, il est possible de poursuivre vers un BAC PRO du secteur de l'énergétique ou d'un BTS Fluide Energie Domotique

📞 0262 29 46 49
0692 22 38 50

📘 CFA académique

🌐 FTLV Réunion

✉ cfaacademique@ac-reunion.fr

🌐 www.ftlvreunion.fr

Niveau 4

DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT(E)

Durée : 770h
de formation théorique

📍 Lycée Lepervanche - Le Port

📅 De Août 2022 à Décembre 2023

OBJECTIFS

Etre capable de :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

PRÉ-REQUIS

- Avoir de 17 à 29 ans, ou sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.
- Avoir un projet professionnel dans le secteur de la santé

DÉBOUCHÉS

Aide-Soignant
Aide-Soignante

POURSUITES D'ÉTUDES

S'il est bachelier ou s'il a plus de 3 ans d'exercice, un aide-soignant peut préparer le diplôme d'état d'infirmier.

📞 0262 29 46 49
0692 22 38 50

📘 FTLV Réunion

📘 CFA Académique

✉ cfaacademique@ac-reunion.fr

🌐 www.ftlvreunion.fr

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

- **Bloc 1** : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- **Bloc 2** : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- **Bloc 3** : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- **Bloc 4** : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Niveau 3

Mention Complémentaire Aide à Domicile

Durée : 1 an en alternance



Lycée Marie Curie, Saint-Benoît

De septembre 2022 à juin 2023

OBJECTIFS

Acquérir les compétences professionnelles pour intervenir efficacement auprès des personnes âgées et/ou handicapées et des familles avec enfants de moins de 3 ans, en leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne, en permettant le maintien dans le milieu de vie habituel, en préservant leur l'autonomie tout en évitant la rupture des liens sociaux.

Il doit être capable :

- d'appréhender les situations et leurs évolutions,
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il contribue au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

Pré-requis

Diplôme ou titre d'aide à la personne de niveau 3 (CAP AEPE, ATMFC, SAP VER, BEP ASSP, Titre ADVF, etc.)

0262 29 46 49
0692 22 38 50

CFAacadémiqueRUN
GRETA Réunion

greta.sud@greta-reunion.fr
cfaacademique@ac-reunion.fr

www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social

Durée : 1 ou 2 ans en alternance



Lycée Marie Curie - Saint-Benoît

De août 2022 à juin 2023 ou 2024

OBJECTIFS

Travailler en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Inscrire son activité dans une logique de réseau. Procéder à l'analyse des besoins, permettre l'accès aux droits, proposer des services et prestations, organiser et gérer leur mise en oeuvre, contribuer au système d'information.

Participer à l'évolution de la structure et, selon la structure-employeur assurer la coordination et l'animation d'équipe.

Fonction de relation et de communication

- Accueil et information des usagers, des familles
- Collaboration avec d'autres professionnels, travail avec les partenaires
- Participation à des réunions de services, à des réunions thématiques, à des réunions d'information

Fonction de gestion de la demande et du besoin de l'utilisateur

- Traitement de la demande et du besoin en lien avec l'offre de services
- Gestion de dossiers des patients, des usagers, des familles
- Instruction de dossiers en vue de délivrer ou de percevoir des prestations, des aides ...

Fonction d'organisation et de promotion des activités de la structure

- Gestion des documents liés aux activités de la structure
- Participation à la gestion comptable des activités de la structure
- Participation à la démarche qualité
- Contribution à la démarche de projet
- Préparation technique de réunions, d'événements liés au fonctionnement de la structure (séminaire, JPO ...)

Fonction d'organisation, de gestion et d'animation d'équipe

- Participation à la définition des profils de postes et des compétences associées, au sein de l'équipe
- Participation à la gestion d'équipes
- Coordination d'équipes

Pré-requis

Etre titulaire d'un BAC ST2S ou d'un BAC PRO dans le domaine sanitaire et social ou d'un BAC général

0262 29 46 49
0692 22 38 50

CFA académique

FTLV Réunion

cfaacademique@ac-reunion.fr

www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Mention Complémentaire Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiserie Spécialisées

Durée : 1 an en alternance
420 heures

📍 Lycée Hôtelier La Renaissance, Plateau Caillou

📅 De août 2022 à juin 2023

OBJECTIFS



Maîtriser la réalisation et la présentation des fabrications traditionnelles et spécialisées en Pâtisserie, Glacerie, Chocolaterie, Confiserie.
Respecter les us et coutumes de la profession et des règles d'hygiène.

Programme

- Réaliser un buffet de petits déjeuners d'hôtellerie ;
- Réaliser une gamme de pâtisserie classique de saison ;
- Réaliser une gamme classique de chocolats et de confiseries ;
- Réaliser une gamme complète à base de pâte à choux et une gamme de fours secs ;
- Réaliser les classiques des desserts de restauration (dont glace) ;
- Réaliser des présentoirs thématiques de pâtisserie.



Notre Formateur référent :
COCHETEUX Fabien

- Finaliste des Meilleurs Ouvriers de France Pâtissier Confiseur en 2018 ;
- Chef pâtissier :
 - Hôtel le Negresco ;
 - Son restaurant Le Chantecler (2* au guide Michelin)
 - A l'Elysée
- Membre de l'association des Cuisiniers de La République.

Pré-requis

Être titulaire d'un CAP pâtissier, CAP Glacier fabricant, CAP Chocolatier confiseur ou BEP Alimentation option pâtisserie, glacerie ou chocolaterie.



Une alternance adaptée à vos besoins,
Une équipe professionnelle et passionnée.

📞 0262 29 46 49
0692 22 38 50

Niveau 5

Mention Complémentaire Boulangerie Spécialisée

Durée : 1 an en alternance
400 heures

📍 Lycée Hôtelier La Renaissance, Plateau Caillou

📅 De août 2022 à juin 2023

OBJECTIFS



- Concevoir et réaliser des produits : de panification, de viennoiserie et de décor boulanger.
- Conduire les fabrications en utilisant les équipements et matériels permettant une meilleure productivité.
- Travailler en respectant les règles de qualité, d'hygiène et de prévention des risques professionnels tout au long des procédés de fabrication.
- Prendre en compte les problèmes liés à l'organisation de l'entreprise de boulangerie.

ORGANISER

- Approvisionner les postes de travail.
- Organiser sa production.
- Surveiller l'état du stock.

CONTRÔLER

- Contrôler la qualité des matières premières.
- Contrôler les phases de sa production.
- Contrôler les produits finis

RÉALISER

- A partir de sa propre fiche technique, réaliser sa production :
- Les produits de panification.
 - Les produits de viennoiserie non garnis ou garnis avant cuisson.
 - Les garnitures et crèmes.
 - Les décors boulangers.
 - Assurer les cuissons.
 - Appliquer le processus d'un plan de nettoyage.
 - Appliquer des mesures pour limiter les risques professionnels.

COMMUNIQUER

- Transmettre les besoins sur l'état du stock
- Argumenter sur les qualités technologiques et commerciales des produits.
- Apprécier la pertinence des remarques du personnel de vente.
- Communiquer sur les éléments relatifs à l'environnement économique, juridique et social de l'entreprise.

DÉBOUCHÉS

- Boulanger
- Boulanger en pains spéciaux...

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle boulanger ou du brevet d'études professionnelles alimentation, dominante boulanger

📞 0262 29 46 49
0692 22 38 50

Niveau 4

Brevet professionnel Barman

Durée : 2 ans en alternance
840 heures

Lycée Hôtelier La Renaissance

De août 2022 à juin 2024

OBJECTIFS

Il assure la relation avec le client par un accueil et une ambiance personnalisée. Il assure l'approvisionnement du bar, sa mise en place et la commercialisation de ses produits. Il maîtrisera la confection des cocktails classique et devra innover. Sa gestion du bar sera faite de façon autonome ou en relation avec sa hiérarchie tout en assurant l'animation de son équipe.

Programme: contenu & compétences

- Épreuve pratique et professionnelle
- Pratique professionnelle
- Dégustation-vente-commercialisation
- Technologie
- Gestion appliquée
- Anglais & expression française
- Technologie de l'information et communication

Qualités requises

Aisance relationnelle,
Excellente présentation,
Créativité, discrétion
Pratique de l'anglais
Dynamisme, sens du contact
Bonne résistance physique

Postes occupés

Ce diplôme prépare au métier de Barman. Il peut exercer dans des bars, restaurants ou hôtels. En évolution professionnelle, les diplômés pourront accéder au métier de chef barman ou celui de directeur d'un bar.

Pré-requis

Être titulaire d'un CAP OU BEP dans les domaines Accueil hôtellerie tourisme, MC Employé barman, CAP CSR (commercialisation et services en restaurant)
Tous diplômes de formation initiale ou continue de niveau 3 ou de niveau supérieur qui relève du domaine et des spécialités professionnelles voisines

Niveau 5

BTS Assurance

Durée : 2 ans en alternance
1350 heures

Lycée le Verger - Ste Marie

De août 2022 à juin 2024

Objectifs

Le titulaire de ce BTS est appelé à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement, en assurance de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes, en relation avec tous types de clients. Une importante dimension de conseil et de relation avec la clientèle caractérise ces activités.

Pré-requis

Tout titulaire d'un baccalauréat : bac STMG, bac général, bac pro. Accès sur dossier, voire tests et/ou entretien.

Programme & Contenus

- Développement commercial et conduite d'entretien
- Culture professionnelle et suivi du client
- Accueil en situation de sinistre
- Gestion des sinistres
- Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques

Secteurs d'activité

Le ou la titulaire de ce BTS peut exercer en entreprise d'assurances, en agence générale d'assurances, ou dans un cabinet de courtage d'assurances ou une banque. Il peut aussi travailler dans le service assurances d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise industrielle ou commerciale.
Ses fonctions essentielles:
- distribution de produits et services d'assurance,
- gestion de contrats (tarification, souscription, indemnisation, sinistres)

Qualités requises

- Rigueur et souci de la qualité du service,
- Adaptabilité,
- Réactivité,
- Discrétion,
- Autonomie,
- Capacité à travailler en équipe,
- Organisation et sens des priorités,
- Curiosité,
- Sens du relationnel & écoute.

Débouchés

Conseiller de gestion - Chargé d'indemnisation
Conseiller de gestion - Gestionnaire de prestations d'assurance
Gestionnaire de production ou gestionnaire de sinistres
Collaborateur d'agence

Poursuites d'études

Licence professionnelle dans les secteurs de la banque ou des assurances, Licence d'économie-gestion, en école supérieure de commerce et de gestion ou en écoles spécialisées (l'ENASS par exemple) par le biais des admissions parallèles

0262 29 46 49
0692 22 38 50

0262 29 46 49
0692 22 38 50

CFA académique

CFA académique

FTLV Réunion

FTLV Réunion

cfaacademique@ac-reunion.fr

www.ftlvreunion.fr

cfaacademique@ac-reunion.fr

www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

BTS Banque - Conseiller de Clientèle

Durée : 2 ans en alternance
(1350 heures)

 Lycée Leverger
 De septembre 2022 à juin 2024

OBJECTIFS

Commercialiser l'offre de produits et services de son établissement en informant et conseillant la clientèle. Prospecter de nouveaux clients. Respecter la réglementation et les principes déontologiques propres à la profession.

Gestion de la relation client

- Accueillir le client ;
- Entrer en relation avec un prospect ;
- Promouvoir tous les canaux d'accès à la banque ;
- Identifier les besoins du client ;
- Assurer une vente-conseil adaptée au client ;
- Pratiquer la négociation ;
- Assurer le suivi de la relation.

Le développement et le suivi de l'activité commerciale

- Pratiquer les ouvertures et des clôtures de compte
- Distribuer l'ensemble de la gamme de produits, services et financements
- Analyser un portefeuille de clientèle ;
- Suivre et vérifier l'atteinte des objectifs en cohérence avec la stratégie de l'entreprise ;
- Exploiter les fichiers commerciaux ;
- Participer à la gestion des risques au quotidien.

Pré-requis

- Être titulaire Baccalauréat technologique STMG/Baccalauréat professionnel (Commerce, Vente, GA)/Baccalauréat général (ES, L, S).
- Avoir des compétences en matière de communication orale et écrite.
- Notions de communication en langue étrangère et particulièrement en anglais.
- Compétences relationnelles propres aux métiers de la relation client: sourire, sens du contact, discrétion, excellente présentation, écoute...
- Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques.
- S'intéresser à la négociation et aux relations commerciales.

 0262 29 46 49
0692 22 38 50

 CFAcadémiqueRUN
GRETA Réunion

 FTLV Réunion

 greta.sud@greta-reunion.fr
cfaacademique@ac-reunion.fr

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

BTS Management Commercial Opérationnel

Durée : 2 ans en alternance

 Toute l'île
 De septembre 2022 à juin 2024

OBJECTIFS

Encadrer des équipes, gérer et développer la relation avec la clientèle ainsi que l'offre de services et de produits.

Apprendre à gérer et développer l'activité d'une unité commerciale, à maîtriser les étapes successives du processus commercial.

Développer la relation client et assurer la vente conseil

- Assurer la veille informationnelle
- Réaliser des études commerciales
- Vendre
- Entretenir la relation client

Animer et dynamiser l'offre commerciale

- Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services
- Organiser l'espace commercial
- Développer les performances de l'espace commercial
- Concevoir et mettre en place la communication commerciale
- Évaluer l'action commerciale

Assurer la gestion opérationnelle

- Gérer les opérations courantes
- Prévoir et budgétiser l'activité
- Analyser les performances

Manager l'équipe commerciale

- Organiser le travail de l'équipe commerciale
- Recruter des collaborateurs
- Animer l'équipe commerciale
- Évaluer les performances de l'équipe commerciale

Enseignement Général

Culture générale et expression, Langue vivante étrangère 1, Culture économique, juridique et managériale.

Pré-requis

Le BTS MCO est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : bac STMG, bac pro commerce, bac ES.

 0262 29 46 49
0692 22 38 50

 CFAcadémiqueRUN
GRETA Réunion

 FTLV Réunion

 greta.sud@greta-reunion.fr
cfaacademique@ac-reunion.fr

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Titre professionnel Assistant de Direction

Durée : 2 ans en alternance

 Lycée François de Mahy, St Pierre
 De septembre 2022 à mai 2024

OBJECTIFS

D'un point de vue métier l'Assistant(e) de direction assiste un ou plusieurs dirigeants et se voit confier des missions qui participent à l'organisation et à la prise de décision de sa hiérarchie. Il/elle intervient au niveau organisationnel, mais est aussi un vecteur de l'image de l'entreprise.

Il/elle est l'interface entre les différents interlocuteurs et gère la communication écrite comme orale. Il/Elle pilote les projets qui lui sont confiés et fait du reporting grâce à ses outils de pilotage. Elle assure également un rôle de relais RH en contribuant à la gestion administrative et au recrutement du personnel.

Compétences visées

- Assister la direction au quotidien et faciliter la prise de décisions
- Gérer le traitement, l'organisation et le partage de l'information
- Assister la direction dans la gestion de projets et dossiers spécifiques

Qualités requises

- Être organisé et multitâches
- Avoir une bonne gestion du temps
- Communication
- Autonomie (prise de décisions, résolution de problèmes)
- Discrétion & attention aux détails
- Savoir anticiper et planifier
- Excellente présentation

Secteurs d'activité

Toute entreprise, collectivité ou association nécessite l'emploi d'un assistant de direction. L'Assistant de direction possède d'autres dénominations: secrétaire de direction, assistant de manager, attaché de direction, ou encore assistant d'unité opérationnel.

Ses missions courantes
Organisation des déplacements, rendez-vous et réunions / Accueil physique et téléphonique / Rédaction de comptes-rendus de réunions / Gestion des plannings / Participation à la communication interne et externe / Support à la comptabilité

Poursuite d'études

Le TP Assistant(e) de Direction est conçu pour une insertion professionnelle mais une poursuite d'études est également possible:
> Bachelor Assistant RH
> Bachelor Management.

Pré-requis

Formation de niveau 4 ou expérience dans le domaine du secrétariat. Maîtrise de l'expression écrite et orale en français ainsi que des bases en anglais, mathématiques et bureautique. Capacités organisationnelles et relationnelles (accueil, travail en équipe).

0262 41 81 13
0693 40 98 81

 GRETA Réunion
 FTLV Réunion

 greta-nord@greta-reunion.fr
greta-sud@greta-reunion.fr

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Titre professionnel Assistant Immobilier

Durée : 2 ans en alternance

 Antenne Nord du GRETA Réunion, Ste Clotilde
 De septembre 2022 à mai 2024

OBJECTIFS

Pilier de la structure et de l'information, il/elle prend en charge l'assistantat juridique, le traitement administratif des opérations liées à la transaction, à la gestion locative et au syndic de copropriété et assure la liaison avec les clients et les partenaires, dans le respect des échéances et de la réglementation en vigueur.

L'assistant immobilier renseigne les clients, les oriente vers le bon interlocuteur en facilitant la relation avec les membres de l'équipe et les différents partenaires, dans une posture de service.

Compétences visées

- Assurer les opérations administratives liées aux transactions immobilières de vente ou de location
- Prendre en charge les activités liées à la gestion locative d'un bien immobilier
- Participer aux opérations courantes de gestion d'une copropriété

Ses principales missions

- Tâches administratives: coordination des transactions de location ou de syndic
- Communication et publicité des biens (vente/location), organisation des visites
- Prise en charge des quittancements, états des lieux, éléments budgétaires
- Préparation des assemblées générales, des ordres de service ou gestion des sinistres

Secteurs d'activité

L'emploi d'assistant immobilier s'exerce dans différents types d'entreprises privées (agences immobilières, syndicats de copropriétés, administrateurs de biens) ou dans le secteur du logement social en établissements privés ou publics de tailles variées.

Types d'emploi
Commercial en transaction immobilière
Responsable en gestion immobilière
Responsable en gestion de copropriété
Agent de gestion locative
Assistant juridique immobilier

Poursuite d'études

Licence professionnelle Droit de l'immobilier, Gestionnaire de l'habitat locatif et social, Gestion de copropriété et syndic

Pré-requis

Formation de niveau 4
Maîtrise de l'expression écrite et orale en français ainsi que des bases en anglais. Capacités organisationnelles et rédactionnelles, courtoisie, rigueur, autonomie, efficacité, sens du relationnel

0262 41 81 13
0693 40 98 81

 GRETA Réunion
 FTLV Réunion

 greta-nord@greta-reunion.fr
greta-sud@greta-reunion.fr

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Titre professionnel Gestionnaire Comptable & Fiscal

Durée : 2 ans en alternance

 Nord de l'île
 De septembre 2022 à mai 2024

OBJECTIFS

Le ou la gestionnaire comptable et fiscal est responsable de la tenue de la comptabilité et des déclarations fiscales attenantes. Il élabore des documents de gestion. Il réalise les activités essentiellement dans les entreprises du secteur privé.

L'emploi est constitué d'activités d'exécution et de réalisation, ainsi que des activités de conception, d'organisation, de conseil. Il anime une équipe.

Compétences visées

1. Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels
Réaliser l'arrêté des comptes.
Réviser et présenter les comptes annuels.
2. Etablir et contrôler les déclarations fiscales
Etablir et contrôler les déclarations fiscales périodiques.
Etablir et contrôler les déclarations fiscales annuelles.
3. Mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité de l'entreprise
Analyser les états de synthèse.
Etablir des prévisions financières

Secteurs d'activité

Le ou la titulaire de ce titre peut exercer :

- en entreprises ou organisations relevant du secteur marchand, des services, voire du secteur non marchand.
- dans des cabinets d'expertise-comptable, réalisant pour leur client la tenue ou la révision de la comptabilité.

Ses missions courantes

- > Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels
- > Etablir et contrôler les déclarations fiscales
- > Mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité d'entreprise

Pré-requis

Bac ou équivalent de niveau 4 (Brevet professionnel, DAEU, etc.)
Diplôme de niveau 3 (CAP, BEP, Brevet ou équivalent) avec 2 ans d'expérience professionnelle
Niveau seconde ou première avec 2 ans d'expérience professionnelle

Poursuite d'études Métiers visés

- **Métiers possibles:**
Comptable gestionnaire /Comptable général / Collaborateur de cabinet comptable / Chef comptable / Responsable comptable et financier

- **Poursuites** vers une Licence (pro):
Economie et gestion, Secteur de la gestion et du commerce, Métiers de la gestion et de la comptabilité ou Bachelor Gestion des entreprises ou responsable administratif et financier

Niveau 5

BTS Comptabilité - Gestion

Durée : 2 ans en alternance
1350 heures

 Toute l'île
 De août 2022 à juin 2024

Objectifs

Le ou la titulaire de ce BTS intervient dans la conception, l'exploitation et l'évolution du système d'information de gestion de l'entreprise, dans le cadre des solutions technologiques adoptées. Il/Elle exerce ses activités en tant que prestataire de services pour des clients, partenaires internes ou externes. Il/Elle agit dans des contextes de travail variés et évolutifs, dépendant à la fois de la structure juridique, de la taille, des choix organisationnels et technologiques des entreprises.

Pré-requis

Tout titulaire d'une certification de niveau Bac, être âgé de 16 à 29 ans pour un contrat d'apprentissage, sans limite d'âge pour un contrat de professionnalisation.

Programme & Contenus

- Enregistrement comptable d'opérations commerciales et leur contrôle,
- Etablissement et vérification des opérations liées aux travaux de fin d'exercice et des documents financiers,
- Examen, contrôle des comptes et validation,
- Activités administratives et comptables de gestion du personnel, liées à l'élaboration de la paie

Qualités requises

- Rigueur et méthode ;
- Capacité d'analyse ;
- Avoir le goût des chiffres ;
- Précision et sens de l'organisation;
- Curiosité ;
- Sens des priorités;
- Être apte à maîtriser les outils informatiques de gestion.

Secteurs d'activité

Le titulaire peut exercer:

- > comme comptable unique dans les petites structures ou comptable spécialisé dans les entreprises de plus grande dimension,
- > dans des entreprises spécialisées ou organismes prestataires de services comptables et de gestion (cabinets d'experts comptables, associations de gestion agréées),
- > en tant que chargé de clientèle ou conseiller (cabinets d'audit & conseil),
- > dans le secteur public (services comptables et financiers)

Débouchés

Assistant comptable - Consultant en gestion
Auditeur financier - Gestionnaire de paie
Secrétaire comptable - Assistant de gestion en PME
PMI - Responsable administratif et financier - Adjoint administratif.

Poursuite d'études

- Licence professionnelle dans les secteurs de la finance - comptabilité,
- Licence professionnelle des ressources humaines, en DCG
- Licence L3 Economie - Gestion ou AES,
- Ecole supérieure de commerce et de gestion.

0262 41 81 13
0693 40 98 81

 GRETA Réunion
 FTLV Réunion

 greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

 www.ftlvreunion.fr

0262 41 81 13
0693 40 98 81

 GRETA Réunion
 FTLV Réunion

 greta.nord@greta-reunion.fr

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

BTS Gestion de la PME

Durée : 2 ans en alternance
1350 heures

Toute l'île
De août 2022 à juin 2024

Objectifs

Le titulaire de ce BTS est appelé à exercer en collaboration avec la Direction d'une très petite, petite ou moyenne entreprise. Son travail se caractérise par une forte polyvalence à dominance administrative. Il participe à ces activités en exerçant tout particulièrement des fonctions de veille, de suivi et d'alerte. Il dispose d'une autonomie et d'un champ de délégation plus ou moins étendus selon l'entreprise, le dirigeant et selon sa propre expérience. Ses responsabilités sont amenées à évoluer.

Programme Contenus

- Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME
- Participer à la gestion des risques de la PME
- Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME
- Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME

Qualités requises

- Dynamique,
- Organisé (e),
- Rigoureux (se),
- Sens de l'écoute,
- Bonne mémoire,
- Capacité à être autonome

Débouchés Poursuite d'études

- Assistant technique et administratif
- Assistant / Secrétaire de direction
- Assistant Comptable, Collaborateur

>> Poursuite vers une Licence Administration & Gestion des entreprises/Ecole de commerce

Evolutions de carrière

Le titulaire de ce diplôme peut évoluer au sein de la même entreprise. Avec de l'expérience et une capacité en gestion, il/elle peut envisager devenir responsable des services généraux ou responsable administrative d'une entreprise plus importante.

Il ou elle peut aussi faire le choix de se spécialiser : import-export, tourisme, culture, immobilier...

Pré-requis

Être titulaire d'une certification de niveau Bac
Avoir entre 16 et 29 ans inclus pour un contrat d'apprentissage, sans limite d'âge pour un contrat de professionnalisation
Bonnes capacités d'expression et communication
Connaissance des outils bureautique nécessaire

Niveau 5

BTS Gestion des Transports & Logistique associée

Durée : 2 ans en alternance
1350 heures

Toute l'île
De août 2022 à juin 2024

Objectifs

Le ou la titulaire de ce BTS est un assistant(e) technique d'exploitation à compétence commerciale. Il contribue aux flux nationaux et internationaux des marchandises, en organisant et manquant des opérations de transport et des prestations logistiques sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Il optimise les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte de la complémentarité des décisions stratégiques. Il coordonne des opérations entre les différents services de l'entreprise ou des partenaires extérieurs. Il est amené à manager et à animer des équipes.

Programme Contenus

- Mise en oeuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
- Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques
- Culture économique, juridique et managériale

Les Qualités indispensables

- Bonne connaissance de l'environnement économique, juridique et professionnel ;
- Avoir les sens de la gestion des coûts ;
- Aptitude à traiter des données chiffrées ;
- Rigueur et sang-froid ;
- Capacité d'analyse ;
- Pratique de l'anglais ;
- Polyvalence et réactivité ;
- Organisation et précision

Secteurs d'activité

- En entreprises prestataires logistiques,
 - plateformes de distribution,
 - entreprises de transports,
 - services logistiques des entreprises

Poursuite d'études

- Licences pro Transport et logistique, Pilotage des flux, Management des transports et de la distribution
- Une école de commerce en admissions parallèles
- Une école spécialisée en transport et logistique
- Bachelor Transport & Logistique

Débouchés

Agent de transit, Logisticien, Déclarant en douane, Adjoint au responsable d'exploitation, Technicien logistique, Technicien d'intervention en gestion industrielle et logistique, Chargé du SAV, Responsable des expéditions

Pré-requis

Tout titulaire d'une certification ou diplôme de niveau 4 (Bac technologique, général ou professionnel) + bonne connaissance des outils bureautiques (Word, Excel).

0262 41 81 13
0693 40 98 81

0262 41 81 13
0693 40 98 81

GRETARéunion

GRETARéunion

FTLV Réunion

FTLV Réunion

greta.nord@greta-reunion.fr

www.ftlvreunion.fr

greta-nord@ac-reunion.fr

www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

BTS Professions Immobilières

Durée : 2 ans en alternance
1350 heures

Toute l'île
De août 2022 à juin 2024

Objectifs

Ce BTS forme des techniciens chargés de gérer et de négocier des biens immobiliers. Ces activités s'exercent au sein d'agences immobilières, d'organismes HLM, de cabinets d'administrateurs de biens, de sociétés de promotion-construction. Ils seront également amenés à acquérir des compétences dans les domaines administratif, juridique, comptable et commercial pour exercer des fonctions commerciales et/ou de gestion-administration de biens immobiliers ou de copropriétés.

Pré-requis

Tout titulaire d'une certification de niveau Bac, être âgé de 16 à 29 ans pour un contrat d'apprentissage, sans limite d'âge pour un contrat de professionnalisation.

Programme d'enseignement professionnel

- Conseil en ingénierie de l'immobilier droit et veille juridique, économie et organisation de l'immobilier, architecture et habitat, urbanisme, développement durable)
- Communication professionnelle
- Techniques immobilières (négociation, prospection, commercialisation, comptabilité)
- Conduite et présentation d'activités professionnelles.

Les secteurs d'activité

- Location, vente, gestion ou négociation de biens immobiliers (maisons, bureaux, commerces, terrains...) mais aussi opérations de promotion immobilière.
- > en agences immobilières
 - > dans des sociétés de gestion locative
 - > en entreprises de construction
 - > dans des sociétés de promotion immobilière
 - > en compagnies d'assurances

Poursuite d'études

- Licence Métiers du Droit de l'immobilier
- Licence Activités Immobilières
- Licence AES Gestion immobilière et métiers de l'immobilier
- Licence Economie & Gestion Management, Ingénierie des services & patrimoines immobiliers

Qualités requises

- Aisance relationnelle,
- Avoir la fibre commerciale,
- Être organisé(e),
- Capacité d'adaptation,
- Savoir-être, diplomatie,
- Être à l'écoute des clients,
- Présentation impeccable,
- Être rigoureux et flexible.

Types d'emplois accessibles

Agent immobilier, administrateur de biens, négociateur immobilier, gestionnaire de parc, syndic de copropriété, conseiller en location, chargé d'attribution (secteur social), gestionnaire locatif.

Pré-requis

Être titulaire d'un Bac STMG, bac général, b ou Bac pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, Bac pro Métiers du commerce et de la vente

Niveau 5

BTS Support à l'Action Managériale

Durée : 2 ans en alternance

Lycée François de Mahy, St Pierre
De septembre 2022 à juin 2024

OBJECTIFS

- Apporter son appui en assurant des missions d'interface, de coordination et d'organisation (administratif).
- Contribuer à la productivité et à l'image de l'entreprise et développement du travail collaboratif.
- Inscrire ses missions dans un environnement national et international.
- Assurer la gestion de dossiers, contribuer à l'amélioration des processus administratifs, dans l'entreprise et avec ses partenaires.

Optimisation des processus administratifs

- Conduire l'action administrative en appui aux membres de la structure
- Conduire l'action administrative en gestionnaire de dossier
- Contribuer à la pérennisation des processus
- Rationnaliser l'usage des ressources de la structure

Gestion de projet

- Formaliser le cadre du projet
- Conduire une veille informationnelle
- Suivre et contrôler le projet
- Evaluer le projet

Collaboration à la gestion des Ressources Humaines

- Gérer la relation de travail
- Mettre en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail
- Organiser les activités du champ des relations sociales
- Mobiliser les outils du développement de la performance individuelle et collective

Culture économique, juridique et managériale

- Analyse des situations et des bases documentaires
- Argumentation à partir de notions et de méthodologies économiques, juridiques et managériales
- Diagnostic avant la prise de décision

Enseignement Général

Culture générale, expression écrite et orale, Expression et culture en langues vivantes et étrangères

Pré-requis

Le BTS SAM est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Avoir de bonnes capacités d'expression et de communication. Connaissance des outils bureautiques (Word, Excel)

0262 41 81 13
0693 40 98 81

f GRETA Réunion

in FTLV Réunion

0262 41 81 13
0693 40 98 81

f GRETA Réunion

in FTLV Réunion

✉ greta-nord@ac-reunion.fr

🌐 www.ftlvreunion.fr

✉ greta-sud@greta-reunion.fr

🌐 www.ftlvreunion.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GIP FCIP ACADEMIE DE LA REUNION

Conditions Générales de vente

Article 1 : Préambule

Le GIP FCIP de l'académie de La Réunion dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de validation des acquis de l'expérience, de bilan de compétences, d'évaluation de compétences, de conseil et d'ingénierie. Toute commande de prestation au GIP FCIP de l'académie de La Réunion est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus dans cet article emporte de plein droit leur acceptation.

Le GIP FCIP de l'académie de La Réunion effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de co-traitance ou de sous-traitance. Les éventuels sous-traitants n'auront pas à être agréés expressément par le cocontractant mais devront se soumettre aux mêmes engagements que ceux formulés dans le présent document et ce, sous l'entière et seule responsabilité du GIP FCIP de l'académie de La Réunion.

Article 2 : Engagement contractuel

Les inscriptions aux actions organisées par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion impliquent l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations précédemment citées et proposées par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion.

Les fiches-produits précisent dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée en formation ou prestation, les modalités de sanction de l'action. A réception d'un bulletin d'inscription ou d'une proposition commerciale signée, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion fait parvenir au client, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L6353-3 à L6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique. Le client s'engage à retourner au plus tôt au GIP FCIP de l'académie de La Réunion un exemplaire signé. Si le client est une personne morale, cet exemplaire devra en outre comporter le cachet commercial de celle-ci.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original.

Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

Article 3 – Sanction de la formation ou de la prestation

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement de la formation ou de la

prestation, la réussite du bénéficiaire à l'examen et, le cas échéant, le paiement des frais d'inscription. En tout état de cause, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultat.

Une attestation de formation est établie par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

Article 4 – Prix

Les prix des prestations de services sont fermes et définitifs. Ces prix s'entendent nets de TVA. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

Article 5 : Facturation et délai de paiement

La facturation est établie à l'issue de la prestation. Le règlement doit être effectué soit par chèque ou prioritairement par virement à l'ordre de l'agent comptable du GIP FCIP, dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément à l'article L441-6 du code de commerce. Le taux mentionné *supra* ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un opérateur de compétences (OPCO) ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5 du Code du travail. Une avance maximum de 30% de la prestation est encaissée à l'expiration de ce délai. Une facture de solde sera émise à l'issue de la prestation.

Article 6 – Conséquences de la non réalisation de la prestation de formation par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait, en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du code du travail.

Article 7 - Conditions d'annulation des formations ou des prestations

Report ou annulation du fait du GIP FCIP de l'académie de La Réunion :

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans le document de contractualisation (convention ou contrat de formation), le GIP FCIP de l'académie de La Réunion se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions. Le GIP FCIP de l'académie de La Réunion prévient alors les participants immédiatement et par écrit le client, au plus tard

10 jours ouvrés avant le début de l'action, et lui ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Si aucune date n'est possible ou ne convient, le centre de formation s'engage à rembourser le participant ou son financeur ; dans ce cas un virement sera opéré dans un délai maximum de 30 jours ouvrés sur envoi de la demande de rétractation accompagnée d'un RIB.

Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire :

Le client s'engage à communiquer au GIP FCIP de l'académie de La Réunion par écrit (courrier ou email) toute annulation de commande, au moins 10 jours ouvrables avant le début de l'action de formation ou de prestation. Dans ce cadre aucune somme ne sera facturée.

En cas d'annulation de commande moins de 10 jours ouvrables avant le démarrage de l'action, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion se réserve le droit de facturer 50% du coût total de l'action.

En cas de rétractation dans un délai inférieur à 48 h, et/ou en cas d'abandon au cours de la formation, le coût intégral pourra être facturé.

Dans le cas d'une inscription individuelle (particulier) le bénéficiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Article 8 - Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure, épidémie comprise.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Le client est toutefois tenu au paiement *pro rata temporis* des prestations réalisées par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 9 - Protection des données personnelles du client

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au GIP FCIP de l'académie de La Réunion en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels du GIP FCIP de l'académie de La Réunion pour les besoins desdites commandes.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004 et du B.O. du 27 Avril 2016 sur la RGPD avec entrée en

vigueur le 25 mai 2018, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au GIP FCIP de l'académie de La Réunion concerné.

Les données personnelles sont conservées pour une durée de 1 an maximum après les obligations liées aux contrôles des actions.

Toutes demandes ou recours devront être adressés à : GIP FCIP/Réseau FTLV Réunion 8 rue Henri Cornu Annexe Cosinus - 97490 Sainte-Clotilde - Tel : 0262 29 78 30 - gip-direction@ac-reunion.fr.

Lors de la remise du livret d'accueil et/ou livret de formation, une autorisation de droits à l'image sera demandée au bénéficiaire.

Article 10- Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive du GIP FCIP de l'académie de La Réunion et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du centre de formation. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les prestations de service sont essentiellement des supports dématérialisés.

Article 11 – Communication

Le client autorise expressément le GIP FCIP de l'académie de La Réunion à faire mention dans leurs documents commerciaux de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application.

En cas de litige, le règlement amiable devra être privilégié. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, seul le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion sera compétent pour régler le litige.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GRETA REUNION

Le GRETA Réunion dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de validation des acquis de l'expérience, de conseil et d'ingénierie.
Toute commande de prestation au GRETA est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus à l'article 1er emporte de plein droit leur acceptation.
Le GRETA effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des conventions de co-traitance ou de sous-traitance.

Article 1 : Engagement contractuel

A réception d'un bulletin d'inscription ou proposition commerciale signée, le GRETA fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue ou un document tel que prévu aux articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au GRETA un exemplaire signé et portant son cachet commercial pour les entreprises, s'il s'agit d'une entreprise. L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original. Au cours de l'exécution des prestations, les modifications négociées entre les parties donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, le GRETA fait parvenir un contrat de formation professionnelle conformément à l'article L6353-3 du code du travail. Le client individuel prenant en charges les frais de la prestation, dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires (14 jours en cas d'inscription à distance). L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. (Article L6353-5 du code du travail).

Article 2 – Sanction de la formation

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après la formation et la réussite à l'examen. En tout état de cause, le GRETA n'est tenu qu'à une obligation de moyens et pas de résultat. Une attestation de formation est établie par le GRETA à l'intention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

Article 3 – Prix

Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs. Ils s'entendent nets, le GRETA n'étant pas assujéti à la TVA. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et ateliers de formation ainsi que celle du matériel pédagogique. Ils ne comprennent ni les frais de transport du stagiaire, de son entreprise ou domicile au lieu de prestation (aller/retour), ni les frais d'hébergement et de restauration.

Article 4 : Facturation

La facturation se fera suivant un échéancier fixé dans l'engagement contractuel. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5 du Code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu.

Dans le cadre de certains dispositifs mis en place par le GRETA Réunion, pour lesquels le financement serait dans sa totalité pris en charge par une personne physique, le GRETA Réunion propose un échéancier selon des modalités définies entre ce dernier et le bénéficiaire. Les dispositions seront établies dans une convention de financement annexée à la convention de formation.

Article 5 –Délai de Paiement :

Sauf dispositions contraires convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture (article 441-6 du code du commerce). Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, il doit dans tous les cas :

- fournir au GRETA les justificatifs de la prise en charge financière accordée.
- répondre, en tant que de besoin, aux demandes du financeur.

Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au client. Les modalités de prise en charge sont précisées dans les conditions particulières et le client s'assure personnellement du paiement du GRETA par le financeur ou, à défaut, supporte la charge de ce paiement.

Pénalités de retard :

Elles sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.

Le taux des intérêts de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement :

Elle est due de plein droit par tout professionnel en situation de retard de paiement sur des factures payables à terme. Cette indemnité forfaitaire est fixée à 25 euros.

Article 6 – Justification des prestations

Le GRETA fournit sur demande tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L.6361-1 du code du travail. En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, le GRETA rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait, en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du même code. (sauf modalités de financement spécifiques établies dans la convention de financement : prise en charge totale par une personne physique, cf. articles 4 et 7)

Article 7 - Conditions d'annulation des formations

Report ou annulation du fait du GRETA
Si l'effectif n'est pas suffisant, le GRETA se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions. Le GRETA prévient alors le client par écrit, dans un délai de 48 heures, et lui laisse le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire
Tout désistement devra être notifié par écrit au moins 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. En cas de dédit par l'entreprise hors délai de rétractation ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, le GRETA retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation.

Dans le cadre de certains dispositifs mis en place par le GRETA Réunion, pour lesquels le financement est dans sa totalité pris en charge par une personne physique, l'annulation par le bénéficiaire à plus de la moitié de la réalisation du dispositif entraîne une facturation de la totalité de la prestation.

Article 8 - Cas de force majeure

Lorsque, par la suite de cas de force majeure répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence, le GRETA est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par le GRETA.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Article 9 - Informatique et libertés

Le client est informé dans le contrat de formation que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au GRETA en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels du GRETA pour les besoins desdites commandes.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au GRETA (greta.nord@greta-reunion.fr / 3 cité scolaire du Butor, BP 66-97491 Sainte Clotilde) En particulier, Le GRETA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation, à l'analyse du bilan de la formation et aux contrôles auxquels le GRETA peut être soumis.

Article 10- Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent la propriété exclusive du GRETA. Toute reproduction ou utilisation à des fins commerciales des supports remis sont interdites.

Article 11 – Litige

Pour tout différend relatif à l'exécution de la convention ou du contrat de formation, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant, le tribunal dans le ressort duquel le GRETA a son siège, sera seul compétent pour régler le litige.

GRETA Réunion - Antenne Nord

8 route Philibert Tsiranana - 97 490 Sainte-Clotilde
0262 41 81 13 - greta.nord@greta-reunion.fr

GRETA Réunion - Antenne Sud

181, rue Luc Lorion, BP 252 - 97 456 Saint-Pierre
0262 70 06 30 - greta.sud@greta-reunion.fr

CFA Académique

8 rue Henri Cornu - Annexe Cosinus - Technor - 97 490 Sainte-Clotilde
0262 29 46 49 - cfaacademique@ac-reunion.fr

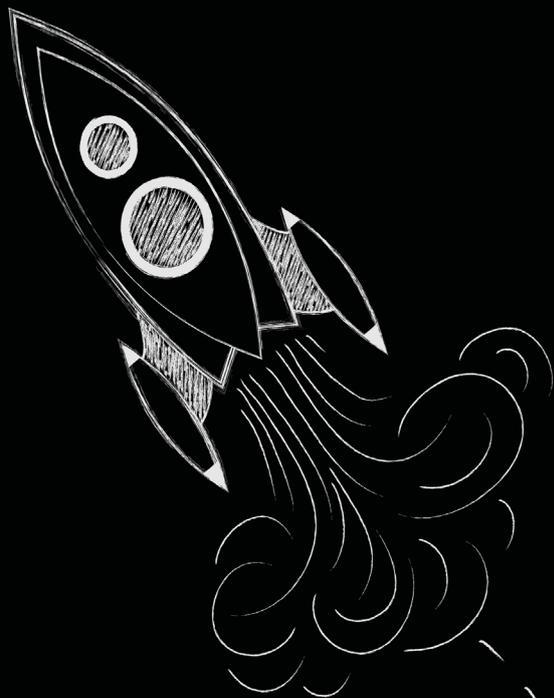
DAVA - Dispositif Académique de la Validation des Acquis

8 rue Henri Cornu - Annexe Cosinus - Technor - 97 490 Sainte-Clotilde
0262 29 93 76 - dava.reunion@ac-reunion.fr

DABM - Dispositif Académique Bilan & Mobilité

8 rue Henri Cornu - Annexe Cosinus - Technor - 97 490 Sainte-Clotilde
0262 29 07 07 - dabm@ac-reunion.fr

Retrouvez nos plans d'accès et nos horaires d'ouverture sur :
www.ftlvreunion.fr



Postule en ligne !

 CFA Académique Réunion

 GRETA Réunion

 FTLV Réunion